



## Vole d un révolver par un gendarme

Par **luc68**, le **04/01/2014** à **12:48**

bonjour.les gendarmes mon interpellé devant chez moi par ce que je fesais trop de bruit.le chef matricule 2433697 ma écraser la tete au sol me causant un ématum.je ne fesais pourtant aucune résistance.ils sont rentrer chez moi pour éteindre la musics et mon garder toute la nuit,jusqua 10 heure.en rentrant chez moi,un révolver a poudre noir de colection avait disparus.il me l ont voler.comment porter plainte

Par **aguesseau**, le **04/01/2014** à **13:16**

bjr,  
le problème c'est que vous devez prouver que ce sont les gendarmes qui vous ont volé ce revolver et si vous avez la facture ça serait bien.  
vous pouvez porter plainte mais si vous ne prouvez pas que ce sont les gendarmes qui sont les voleurs, ils pourront se retourner contre vous.  
si les gendarmes sont intervenus pour le bruit c'est que les voisins ont du se plaindre et si les gendarmes ont usé de violence à votre égard c'est que vous n'avez sans doute pas obtempéré immédiatement à leurs injonctions.  
afin réfléchissez bien avant de porter plainte car cela pourrait une influence négative sur le traitement de votre infraction relative au trouble de voisinage que vous avez causé.  
cdt

Par **luc68**, le **04/01/2014** à **13:29**

j ais la facture et il n y a que eux qui sont rentrer chez moi.je n ais fait aucune résistance.mon infraction est bien minime a coté de leurs comportement pire que des voyoux.car il sont protéger par la lois et reppresentant de plus